

Procès-verbal de la séance du  
Conseil municipal du 25 avril 2018

---

Présidence	M. J. Grand
Présents	Mmes C. Chiriatti, C. Di Stasi, I. Martinez, C. Rion Santoru MM. C. Brülhart, E. Fillet, T. Hunziker, C. Keimer, V. Läderach, L. Luisoni, D. Nicole, D. Perizzolo, B. Riedweg, M. Zwahlen
Excusés	Mme A. Potenza M. F. Sandoz

Monsieur G. Marti, Maire, et MM. G. Garnier et N. Nussbaum, Adjoint, assistent à la séance.

---

### Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2018
  2. Communications du Bureau
  3. Communications du Maire
  4. Communications des Présidents de Commissions
  5. Décisions de l'ACG - Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC
  6. Vote d'une délibération transférant le véhicule d'intervention du bilan de la commune à celui du Groupement intercommunal d'organisation du corps de lutte contre les sinistres de Presinge-Puplinge
  7. Vote des crédits supplémentaires 2017
  8. Présentation des comptes 2017
  9. Propositions individuelles et questions
- 

M. GRAND ouvre la séance à 20h30.

#### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2018

p.2, sous « Communications du Maire », premier paragraphe : M. LE MAIRE demande que la fin de la phrase soit enlevée, pour ne garder que : « Le dossier sera transmis au Grand Conseil. »

p.7, dernier paragraphe : M. LE MAIRE corrige : « ... afin d'éclaircir la présence de ces dégâts. » par « ... afin d'éclaircir la responsabilité de ces dégâts. »

p.4, sous « Commission Solidarité Internationale » : M. LUISONI remarque que des noms propres (associations et villes) sont mal orthographiés.

Le procès-verbal, avec les modifications demandées, est approuvé à l'unanimité des membres présents, soit 14 pour.

## 2. Communications du Bureau

Pas de communication.

M. GRAND rappelle que sa présidence à la tête du Bureau prend fin le 31 mai prochain.

## 3. Communications du Maire

M. LE MAIRE informe :

- *Projet des Dardelles :*

La procédure d'opposition à la modification de zones Dardelles a été ouverte ce jour par une publication dans la Feuille d'Avis Officielle. Comme prévu, le Conseil d'Etat est resté sourd aux griefs exprimés à maintes reprises par la commune, par son Conseil municipal, par les propriétaires et associations ainsi que par quelques 2'300 pétitionnaires. A la fin de ce processus qui dure 30 jours, le dossier sera transmis au Grand Conseil qui statuera. L'Exécutif de la commune aura certainement l'occasion de s'exprimer notamment devant la commission qui sera en charge d'examiner ce dossier et celui du crédit d'investissement qui est lié.

- *Carrefour route de Jussy/route de Mon-Idée :*

Suite au recours de la commune et de l'association Bien vivre à Puplinge, et suite à la résolution votée en mars par le Conseil municipal, le dossier a bien évolué. 2 séances ont eu lieu avec la DGT et l'Association Bien Vivre à Puplinge. L'étude concernant la programmation des feux prévus à ce carrefour a été revue et les représentants ont présenté des modifications de marquage qui permettent d'augmenter le flux de véhicules à l'heure de pointe du matin, avec théoriquement 295 véhicules de plus par heure. En principe, il n'y aurait plus de file d'attente remontant plus haut que le carrefour avec la route de Puplinge. Par contre, une file d'attente en provenance de la douane restera inévitable le matin. Des mesures doivent être prises. Il est relevé deux éléments clés pour limiter le transit sur les routes communales traversant le village : 1. La route de Cornière subit un flux toujours plus important en particulier en fin de journée et les samedis, en lien avec l'attrait d'un hypermarché situé juste après la douane de Cornière. La circulation des véhicules entre le village et la douane devrait être interdite, sauf le trafic agricole et la mobilité douce qui sont à favoriser, en lien avec la mise en fonction du Léman Express. 2. D'autre part, la rue de Graman, pour son tronçon entre la mairie et l'église, devrait aussi faire l'objet de mesures de restriction du trafic aux heures de pointe, du lundi au vendredi, soit de 7h00 à 9h00, et de 16h00 à 19h00. Bien entendu, les bus, certains ayant-droits dont la voirie, les agriculteurs et la mobilité douce ne seraient pas concernés.

Les éléments à mettre en place ont fait l'objet d'une étude en 2017, présentée à la commission aménagement - travaux - mobilité - cimetière. Les représentants du canton acceptent et s'engagent à mettre en œuvre les mesures qui découlent de l'étude. Les conditions de cet engagement sont à négocier, tant en termes de processus, de calendrier de mise en œuvre que du point de vue de leur prise en charge. L'Exécutif demandera à

obtenir des garanties avant d'éventuellement retirer le recours contre le permis de construire.

M. LE MAIRE note également qu'il a été demandé d'améliorer la sécurité du carrefour de la route de Pujplinge et de la route de Jussy, particulièrement dangereux. Dans ses préavis défavorables, l'Exécutif a toujours sollicité la mise en place de feux intelligents permettant de favoriser l'insertion des bus TPG sur la route de Jussy.

Par ailleurs, le tronçon de la route de Cornière entre la douane et le carrefour avec la route de Presinge et de Cara devra faire l'objet d'études de mesures de modération pour améliorer la sécurité des piétons toujours plus nombreux.

- *Giratoire prévu route des Brolliets/route de Jussy :*

. Les travaux débuteront la première semaine de mai et sont annoncés pour une durée de 8 mois. Un tout-ménage à ce sujet sera distribué à la population de la commune.

- *Fouille gaz vers Potaluge :*

M. LE MAIRE a fait arrêter le chantier et la fouille a été rebouchée. Les requérants ont demandé de pouvoir mettre en place une conduite de gaz afin de desservir quelques immeubles à la rue de Frémis. Ils ont déjà contacté un géomètre et un notaire. Réponse leur a été faite que la décision d'octroyer une servitude appartient uniquement au Conseil municipal. Il n'est pas prévu de transmettre ce dossier à la commission concernée avant qu'un projet complet pour l'ensemble des chaufferies du quartier en question soit proposé.

#### 4. Communications des Présidents de Commissions

##### *Commission Animation*

Mme CHIRIATTI annonce que le marché du terroir se tiendra le jeudi 3 mai, avec une animation du conservatoire de musique. La commission offrira un apéritif.

##### *Commission Finances – Naturalisations*

M. HUNZIKER informe que la commission élargie s'est réunie le 16 avril dernier avec une participation de 50% des Présidents de commission. La prochaine commission pour l'étude des comptes se tiendra le lundi 30 avril à 20h00.

M. NUSSBAUM répond à une question posée lors d'un précédent Conseil, de M. HUNZIKER, en l'informant que 15 demandes de naturalisation ont été traitées en 2017.

##### *Commission Information – Participation*

M. GRAND informe qu'une rencontre avec la population a été proposée pour le mercredi 23 mai à 19h00.

Concernant la démarche participative au sujet de la rue de Graman, M. GRAND exprime sa satisfaction de voir la démarche participative intégrée par l'Exécutif, en même temps que son étonnement d'avoir été informé par le biais de la Poste.

M. LE MAIRE, étonné, rappelle que l'information avait été communiquée spécifiquement au Conseil municipal.

##### *Commission Solidarité Internationale*

M. LUISONI informe que la prochaine séance de la commission aura lieu le mardi 29 mai.

Les présidents des autres commissions n'ont aucune communication à faire.

**5. Décisions de l'ACG - Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC**

M. GRAND passe la parole à M. LE MAIRE.

M. LE MAIRE informe que la décision de l'ACG soumise au droit d'opposition concerne une participation de CHF 20'000.- à l'organisation des Journées européennes des métiers d'art.

Aucune opposition.

**6. Vote d'une délibération transférant le véhicule d'intervention du bilan de la commune à celui du Groupement intercommunal d'organisation du corps de lutte contre les sinistres de Presinge-Puplinge**

M. GRAND passe la parole à M. HUNZIKER.

M. HUNZIKER rappelle que le véhicule en question (Land Rover) est au bilan pour 0 franc.  
M. LE MAIRE ajoute qu'il s'agit d'une pure formalité administrative exigée par le service de surveillance des communes.

M. GRAND passe au vote de la délibération.

**Délibération relative au transfert du véhicule d'intervention du patrimoine administratif de la commune de Puplinge au Groupement intercommunal pour l'organisation du corps de lutte contre les sinistres de Presinge et Puplinge pour une valeur de CHF 0.-**

Cession des biens du patrimoine administratif de la commune au Groupement intercommunal pour l'organisation du corps de lutte contre les sinistres de Presinge et Puplinge (GILS)

Conformément à l'article 30, al.1 lettres e et k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,  
vu les statuts du GILS,  
vu la volonté de transférer les actifs liés au matériel d'intervention au GILS, et plus particulièrement le véhicule d'intervention,  
sur proposition du Maire,

le Conseil municipal, décide par 14 voix pour, soit à l'unanimité des membres présents :

1. De céder au GILS le véhicule d'intervention inscrit au bilan communal, sous rubriques 140300.146.0000 au bilan de la commune, valeur au 31.12.2017, soit : Véhicule d'intervention, CHF 0.-
2. D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 0.- destiné à la dotation d'un capital initial pour la fondation communale.

3. De comptabiliser la dépense de CHF 0.- au compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune, dans le patrimoine administratif.
4. D'approuver que la comptabilisation s'effectue rétroactivement à la valeur du 1<sup>er</sup> janvier N+1. Le GILS reprenant dès cette date les charges et les recettes liées à l'exploitation de ce véhicule.

## 7. Vote des crédits supplémentaires 2017

M. GRAND passe la parole à M. NUSSBAUM.

M. NUSSBAUM explique que dans le tableau distribué en annexe à la délibération, la première liste de chiffres correspond aux dépenses, et la seconde aux recettes ou économies réalisées. M. NUSSBAUM attire l'attention sur le fait que les dépassements budgétaires sont compensés par des recettes ou des économies dont le montant est largement supérieur à la somme des dépassements budgétaires.

M. PERIZZOLO remarque que les corrections au texte du document, apportées par la commission des Finances lors de sa dernière séance, n'ont pas été faites.

M. LE MAIRE répond qu'il s'agit d'un retard administratif, et que ces modifications, qui ne changent en rien la teneur comptable du document, seront réalisées.

M. HUNZIKER rappelle que la commission des Finances élargie s'est réunie le 16 avril dernier et qu'elle a préavisé favorablement le dépassement de crédit budgétaire de CHF 254'171.42.

Sans remarque ni question, M. GRAND passe au vote de la délibération.

### **Proposition du Maire relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2017 et les moyens de les couvrir**

Vu le préavis de la commission Finances-Logement-Naturalisation du 16 avril 2018,  
vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,  
sur proposition du Maire,

le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide par 14 voix pour, soit à l'unanimité des membres présents :

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2017 suivants pour un montant total de  
254'171.42 CHF, soit :

Rubrique	Titre	Dépassements CHF
050000.301.0000	Traitement personnel administr.	68'940.75
050000.303.0000	Assurances sociales	9'642.50
050000.305.0000	Assurances mal., accid., fds décès	13'632.50
050000.310.0000	Fournit. bureau, imprimés	4'535.90
050000.311.0000	Mobilier, machines	2'694.20
080000.305.0000	Assurances mal., accid., fds décès	1'241.50
080000.313.0000	Achats fourniture et marchandises	284.05
080000.315.0000	Entretien d'objet par des tiers	463.40
080000.316.0000	Loyers, fermages, redevances	4'878.00
080000.317.0000	Dédommagements	57.35
100000.352.0000	Dédommagements communes	38'126.95
100100.351.0000	Dédommagements au canton	505.20
110000.313.0000	Achat fournitures et marchandises	438.20
110000.318.0300	Honoraires, frais d'étude	172.80
110000.352.0000	Dédommagements communes	883.95
140000.314.0000	Entretien immeubles par des tiers	9'819.51
160000.314.0000	Entretien immeubles par tiers	452.05
210000.301.0000	Traitement du personnel	3'780.33
210000.303.0000	Assurances sociales	147.85
Rubrique	Titre	Dépassements CHF
210000.305.0000	Assur. mal., accid., fds décès	920.15
300000.318.0000	Honoraires, frais d'étude	6'831.35
300000.352.0000	Dédommagements autres communes	630.05
330000.305.0000	Assur. mal., acc., fds décès	599.75
330000.330.0000	Perte sur débiteurs	350.00
340000.304.0000	Caisse de retraite	248.45
340000.305.0000	Assur. mal., acc., fds décès	252.05
340000.312.0000	Eau, Electricité, chauffage	722.38
340000.315.0000	Entretien objets par tiers	634.52
340000.317.0000	Dédommagements	33.70
340000.352.0000	Partic. exploitations intercomm.	408.60
540000.301.0000	Traitement du personnel	869.00
540000.305.0000	Assurances maladie et accidents	80.70
540400.301.0000	Traitements du personnel	287.75
540400.303.0000	AVS et chômage	22.50
540400.305.0000	Assurances maladie et accident	18.60
540400.308.0000	Personnel en remplace.JM-GM	860.35
540400.314.0000	Entretien immeubles par des tiers	8'799.65
540400.318.0100	Primes d'assurances	1'689.64
580000.352.0000	Dédommagements aux communes	10'019.30
580000.367.0000	Aide humanitaire tiers-monde	5'000.00
620000.303.0000	Assurances sociales	187.00

620000.304.0000	Caisse de retraite	120.70
620000.305.0000	Assur. mal., acc., fds décès	791.05
620000.312.0000	Electricité	3'363.30
620000.313.0000	Achats fournit. et marchandises	1'674.11
712000.352.0000	Dédommagements communes	3'720.00
720000.313.0000	Achat fournitures et marchandises	2'013.20
900000.346.0000	Compens. comm. françaises	9'955.12
900000.351.0000	Frais de perception des impôts	20'254.26
940000.330.0000	Perte sur débiteurs	4'396.00
950000.318.0300	Impôt foncier	7'721.20

**Total            254'171.42**

2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

### 8. Présentation des comptes 2017

M. GRAND passe la parole à M. NUSSBAUM.

M. NUSSBAUM rappelle que les conseillers disposent de 2 semaines pour étudier les comptes 2017 et poser d'éventuelles questions à l'administration de la commune ou au président de la commission des Finances.

M. NUSSBAUM tient à remercier toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration des comptes 2017.

M. NUSSBAUM donne lecture du rapport financier, qui est ajouté en annexe à ce procès-verbal

M. NUSSBAUM ajoute qu'à l'occasion de la dernière séance élargie de la commission des Finances, le plan financier quadriennal a été présenté. Il en est ressorti principalement que le plan financier 2018-2021 permet, avec un centime inchangé et sans emprunt, d'envisager les investissements suivants :

- Surélévation de la salle de gym (2020)
- Réaménagement de la rue de Graman (2020)
- Chemisage de la canalisation de la route de Pujlinge (2020)
- Travaux à l'école, sanitaires, chauffage, toiture et fenêtres (2019-2021)
- Mise aux normes de sécurité et drainage du terrain de foot A (2020)

Par contre, certains investissements ne pourront pas être réalisés dans cette configuration (solutions ad hoc à trouver avec des partenaires externes), tel que :

- Construction immeuble intergénérationnel

Enfin, pour ce qui est du périmètre des Brolliets, des choix devront être faits dans le cadre des commissions concernées, tous les investissements prévus ne pouvant être réalisés dans la configuration actuelle. Il s'agit de :

- Salle polyvalente des Brolliets
- Local pompier
- Local voirie

M. LE MAIRE tient à remercier l'ensemble du staff administratif de la mairie pour son travail sur l'élaboration des comptes 2017.

## 9. Propositions individuelles et questions

### *Parking sauvage à la rue de Graman*

M. LÄDERACH aimerait savoir si une action est prévue pour faire respecter les marquages au sol sur la rue de Graman, le parking sauvage sévissant toujours dans cette rue, empêchant notamment les véhicules d'urgence de se garer devant certains immeubles. M. LE MAIRE rappelle que l'Exécutif avait demandé au Canton de mettre des lignes jaunes, à quoi le Canton avait répondu qu'à partir du moment où des cases sont marquées, le parking en dehors de ces cases est interdit. Cela dit, l'Exécutif rencontre demain la police municipale et lui demandera d'être plus vigilante. M. PERIZZOLO propose d'installer des plots de taille réduite sur les emplacements en question afin de dissuader le parking sauvage.

### *Déchetterie*

M. NICOLE se plaint de l'état de la déchetterie. M. GARNIER répond que la venue hebdomadaire du camion sensé débarrasser les déchets a pour effet d'augmenter l'entreposage par les entreprises et les particuliers. M. GARNIER se pose donc la question de l'utilité de ces levées hebdomadaires. M. KEIMER remarque que plusieurs communes ont installé des caméras et dressent des amendes qui peuvent être très sévères en fonction de la législation fédérale. D'autres communes ont même restreint l'accès à leur déchetterie aux personnes possédant une carte magnétique qu'elles délivrent elles-mêmes. Les contrevenants sont filmés et encourrent de fortes amendes et des peines de prison. M. LE MAIRE propose que cette question, et la collecte des déchets en général, soient mis à l'ordre du jour d'une prochaine séance de la commission concernée.

### *Impression documents de séance*

M. LÄDERACH propose de ne plus imprimer les documents de séance. M. LE MAIRE propose que cette question soit discutée par le Bureau et le secrétaire du Conseil municipal.



COMMUNE DE



La séance est levée à 21h30.

Le Président  
Jérôme GRAND

Le Vice-Président  
Didier NICOLE

Le Secrétaire  
Patrick ARTER

Annexe : Compte rendu financier 2017